
**Commission Tripartite Romande
TRAVAIL SOCIAL**
**Procès-verbal de la séance
du 28 novembre 2013
à Lausanne – Foyer du Servan**

Présidence			
M.	O. Nordmann		INTEGRAS
Participant-e-s			
M.	P. Beuret		HETS&Sa-EESP Lausanne
Mme	D. Biner		CVALDI (VS)
M.	C. Butscher		ANMEA
Mme	G. Cardinaux		AVOP
M.	J. Coquoz		HES-SO
M.	D. Dénéreaz		AcoPraFor
Mme	C. Feusier		CSP - VD
M.	B. Geiser		ANTES
Mme	I. Girod		GREA
Mme	C. Guinard Dumas		AvenirSocial VD
M.	D. Kohlbrenner		FASL
Mme	L. Lambert		AVDEMS
Mme	E. Loperiol		CRDIE
M.	H. Louvrier		Plateforme ASC
M.	G. Lugin		HETSetSa-EESP Lausanne
Mme	H. Stoffel Vuille		AvenirSocial VD-GE
M.	P.-A. Uberti		INSOS
Mme	P. De Paolis		EESP
Invité-e-s			
Mme	S. Eigenheer		Hospice général
M.	Y. Delessert		HETS-GE
M.	J.-F. Bickel		HEF-TS
Excusé-e-s			
Mme	S. Bréaud		ARDIPE
Mme	K. Duc-Stroumza		Hospice général
M.	J.-P. Gaudard		ARS
M.	B. Lévy		HES-SO Valais Wallis
Mme	J. Manz		AVALEMS
M.	S. Quéru		CLDPAJ
Mme	A. Oppliger		OrTra Santé-Social VD
M.	D. Rochat		Armée du Salut
Mme	C. Staub		AVOP
Mme	F. Weber		SIJ

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 28 mars 2013
3. Partie statutaire
 - 3.1 Rapport du président
 - 3.2 Comptes et approbation des comptes
 - 3.3 Election du Comité
 - 3.4 Renouvellement de l'organe de contrôle
 - 3.5 Cotisations 2014
4. Collaboration HES – Institutions : regards croisés sur l'exemple HETS-GE – Hospice général
5. Recherche à mener sur la formation en emploi par la Commission tripartite
6. Informations de la HES-SO
7. Tour de table
8. Divers
 - 8.1 Université d'été des professionnel-le-s du travail social sur l'urgence sociale
9. Prochaine séance.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2013

Le PV de la séance du 28 mars 2013 est adopté sans modification.

3. PARTIE STATUTAIRE

3.1 Rapport du président

Le rapport du président a été délivré par voie électronique. Le président en rappelle les points principaux et salue la dynamique instaurée dans la Commission tripartite. Ce rapport est approuvé par l'assemblée.

3.2 Comptes et approbation des comptes

Le président commente les comptes qui avaient été envoyés, et C. Guinard Dumas celui du rapport de vérification.

Les comptes sont adoptés par l'assemblée sans opposition.

3.3 Election du Comité

Le comité est actuellement composé de Mmes Karine Duc Stroumza et Catherine Staub et de MM. Olivier Grand, Olivier Nordmann et Joseph Coquoz. Olivier Grand, n'étant plus secrétaire général d'AvenirSocial, est démissionnaire. Il est remercié pour son long engagement dans la Commission tripartite. Les autres membres actuels du Comité sont d'accord de poursuivre leur engagement. Mme Christine Guinard-Dumas se propose pour représenter AvenirSocial.

Les membres restants du Comité et Mme Christine Guinard Dumas sont élus à l'unanimité.

3.4 Renouvellement de l'organe de contrôle

C. Guinard Dumas ayant été nommée au Comité ne peut plus exercer la fonction de contrôle. M. Kohlbrenner accepte de prendre cette responsabilité et il est élu par acclamation.

3.4 Cotisations 2014

Les cotisations 2014 sont maintenues comme en 2013 à CHF 50.-

4. COLLABORATION HETS – INSTITUTIONS : REGARDS CROISÉS SUR L'EXEMPLE HETS-GE – HOSPICE GENERAL

Après une présentation de la HETS-GE par Y. Delessert et de l'Hospice général (HG) par S. Eigenheer, les deux orateurs exposent les buts de la convention et les motifs de cette collaboration formalisée. Le PowerPoint qui contient les principaux éléments de leur présentation est en annexe du présent procès-verbal.

Cette convention signée en 2012 a l'avantage de déterminer explicitement les modalités de collaboration. Une première évaluation a été effectuée, après un an d'exercice, en septembre 2013. Un groupe de pilotage composé de 6 membres (3 HETS, 3HG) a fixé un plan d'actions prioritaires. Ce groupe est évidemment un point central de la collaboration mais les deux partenaires entendent susciter des implications du personnel des deux institutions. L'évaluation a fait apparaître la nécessité de quelques corrections dans ce qui était prévu initialement, notamment quant à l'engagement des intervenants de HG dans les formations de la HETS-GE.

Les membres présents de la Commission tripartite ont trouvé très intéressant l'exposé de cette collaboration formalisée. Et le comité a été invité à examiner quelques pistes de réflexion sur l'intérêt de viser des conventions avec des organisations faitières comme IN-SOS, AVDEMS, INTEGRAS, etc.

5. RECHERCHE À MENER SUR LA FORMATION EN EMPLOI PAR LA COMMISSION TRIPARTITE

Avenirsocial a fait état depuis plusieurs années d'une détérioration des conditions des étudiants en emploi. Autrefois les institutions prenaient en charge le temps des études mais ce type de soutien a été supprimé avec les mesures d'économie. Par ailleurs, la formation en emploi est passée de trois ans à quatre ans. Une enquête informelle effectuée auprès des membres d'Avenirsocial a permis de mettre en évidence la lourdeur de la formation en emploi.

Au sein de la HES-SO, on peut constater une diminution du nombre d'étudiants en emploi. Ces derniers sont par ailleurs de plus en plus souvent des étudiants qui ont trouvé un emploi soit juste avant le début des études, soit au cours de celle-ci. Sur les 526 diplômés bachelor en travail social de 2012, 115 d'entre eux ont fait tout ou partie de leurs études en emploi (22%).

La présence de J.F. Bickel, responsable de la recherche à la HEF-TS, permet d'examiner les possibilités et limites d'une telle recherche, ainsi que les problèmes de tout ordre à surmonter. De la discussion nourrie sur ce point, il est possible de relever les éléments suivants :

- Il serait probablement nécessaire de thématiser la question des conditions des étudiants en emploi en interrogeant non seulement les étudiants eux-mêmes mais aussi les employeurs. Il y a un aspect subjectif qui n'est pas à négliger dans l'appréciation de ce type de réalité. A titre d'exemple, l'EESP avait enquêté auprès des étudiants au début des formations HES. Il ressortait de cette enquête que les étudiants en emploi annonçaient plus d'heures de travail personnel à domicile par semaine que les étudiants à plein temps alors qu'ils avaient la moitié moins d'enseignement et les mêmes consignes puisqu'ils partageaient les mêmes modules.
- L'enquête doit-elle être effectuée par questionnaire électronique, sous la forme d'entretiens auprès d'un échantillon, sous forme mixte ? Le choix méthodologique dépend à la fois de ce que l'on veut savoir et du degré de précision des données attendues. Mais le choix des personnes interrogées dépend aussi du but de l'étude : faut-il interroger les financeurs ?
- On peut penser que la problématique n'est pas sans lien avec les conventions collectives de travail (CCT) existantes. Si c'est le cas, il serait indispensable de mettre en évidence des différences cantonales. On peut penser également que derrière l'impression d'une détérioration des conditions des étudiants en emploi apparaît l'évolution des conditions de travail dans nos champs professionnels. Un éducateur en 2013 ne fait pas la même chose qu'un éducateur en 1993. Certains membres présents estiment toutefois que les règles du jeu au sein d'une institution quand un collègue fait des études en emploi ont été revues à la baisse, que ce soit pour le remplacement, le temps d'études accordé, etc.
- On entend souvent dans les institutions que les étudiants en emploi apportent du renouveau dans les équipes et représentent de ce fait un réel bénéfice pour l'institution qui l'emploie. Ce serait intéressant que la recherche puisse mettre cela en évidence.
- Il y a un intérêt pour la profession du travail social à continuer à rendre possible des réorientations professionnelles. Or celle-ci, qui sont le fait de personnes d'un certain âge, nécessitent que soient possibles des études en emploi.
- Cette recherche devrait commencer par faire un état des lieux sur le plan statistique pour mettre en évidence des évolutions et éventuellement des différences régionales.

- Convierait-il d'entreprendre une recherche avec une dimension longitudinale et d'inclure la formation duale des CFC ? Il pourrait être également intéressant dans cette orientation de voir si les personnes qui ont effectué leurs études en emploi se distinguent des autres dans la longévité professionnelle.

Au terme de ce débat, la commission décide de confier au comité la responsabilité d'élaborer une proposition plus complète avec un schéma de recherche et d'explorer les possibilités de financement.

6. INFORMATIONS DE LA HES-SO

J. Coquoz livre les informations suivantes :

- La rectrice, Madame Luciana Vaccaro, a débuté le 1^{er} octobre 2013 et a composé les membres de son rectorat qui comprend 3 vice-recteurs et une secrétaire générale. Le Rectorat sera au complet le 1^{er} mars 2014.
- Un appel d'offre a été diffusé au sein de la commission tripartite pour trouver deux membres pour la Commission scientifique. Cette dernière a la responsabilité d'évaluer les projets de recherche qui sollicitent un financement du fonds de recherche et d'impulsion de la HES-SO. Parmi les critères de sélection des candidatures figurait en premier lieu le fait d'avoir soi-même eu une pratique de recherche et d'avoir ainsi les compétences méthodologiques requises des experts. Cette exigence a été insuffisamment soulignée dans l'appel d'offre car nous avons reçu plusieurs candidatures qui n'y satisfaisaient pas du tout. Nous avons nommé Judith Kühn du Service de l'action sociale du canton de Vaud et examinons encore d'autres candidatures qui ont été sollicitées.
- Sabine Guys ne va pas poursuivre son engagement de responsable de la formation pratique au sein de la HES-SO. Le cumul de cet engagement avec sa fonction d'enseignante à la Haute Ecole La Source s'est relevé difficile à l'usage. La HES-SO a mis au concours le poste à 50% et a retenu la candidature de Joelle Martiny qui débutera au début avril 2014.
- Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a accrédité la filière du master en travail social. La HES-SO est donc autorisée à continuer à dispenser cette formation et à délivrer le titre. Pour répondre à l'une des conditions posées par la commission internationale d'experts, nous travaillons à la révision du programme. Après une première série d'ajustements visant à améliorer la cohérence au sein des modules entre les objectifs visés et les épreuves d'évaluation, nous allons opérer des modifications plus substantielles afin de garantir que la formation développe les compétences d'évaluation, de conduite de projets et d'encadrement figurant dans le profil. Contrairement aux autres compétences affichées, celles-ci ont paru insuffisamment travaillées aux yeux des experts.
- Dans le programme 2013-2016 du secrétariat d'Etat à la formation à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour la promotion de l'égalité des chances dans les HES, trois groupes de filières sont jugés prioritaires dans lesquelles des mesures sont attendues pour renforcer la part des genres sous-représentés : un groupe de filière dans l'ingénierie, les filières de la santé et celles du travail social. Pour la santé et le travail social, l'objectif est d'accroître le nombre d'hommes intéressés à ces professions. Le domaine Travail social va devoir étudier le phénomène de féminisation et examiner avec les milieux professionnels comment y remédier.
- Le premier effet de la régulation introduite dans l'admission au bachelor en travail social a été de tarir le nombre de candidats. Sur les 652 personnes convoquées pour les tests, il y a 567 qui ont effectivement passé la régulation. Cette si-

tuation a permis à la filière de réduire le nombre de personnes devant attendre une année pour entrer en formation. Nous n'avons refusé que nonante candidats. Il est possible que les tests deviennent rapidement un examen des aptitudes comme l'étaient les entretiens et que la dimension de régulation ne soit plus nécessaire.

- La Conférence des hautes écoles de travail social (SASSA) est en train d'éditer une brochure présentant les recherches en travail social qui se font en Suisse dans les HES. Cette brochure, qui prévoit une édition dans quatre langues, comprendra notamment le résumé de 16 recherches menées dans la HES-SO. Elle devrait sortir de presse en juin 2014 selon le planning.
- Le domaine Travail social partage, par l'intermédiaire de plusieurs chercheurs, au Pôle de recherche national LIVES (www.lives-necr.ch) dont la thématique est la suivante : Surmonter la vulnérabilité, perspective du parcours de vie. Ce PRN porté par l'Université de Lausanne a commencé ses activités début 2011. Doté de près de 15 millions de francs par le FNS, il doit organiser le transfert des connaissances générées par les dizaines de recherches menées en son sein auprès des pouvoirs publics et des institutions sociales, mais aussi recueillir les questions de recherche qui se posent sur le terrain au sujet de la vulnérabilité des personnes et des groupes pour nourrir les travaux des chercheurs. La HES-SO a engagé un chercheur, M. Pascal Maeder, qu'elle met à disposition de LIVES pour assurer ce travail de réseau. Il sera judicieux de l'inviter une fois à la Commission tripartite.

7. TOUR DE TABLE

Les membres présents ont communiqué les informations suivantes.

- Le fonds de formation pour les professions sociales est géré par une structure juridique de société simple qui se relève inappropriée. Cette structure va devenir une association. Le règlement d'utilisation du fonds va être soumis au Conseil fédéral en 2014 et il aura force obligatoire sur l'ensemble du territoire.
- Le projet Score qui vise à revoir la politique salariale du canton de Genève sur la base des compétences des métiers est actuellement en consultation. On peut y constater un déclassement des animateurs socio-culturels alors que les assistants sociaux et les éducateurs vont voir leurs conditions améliorées. Cette situation est très problématique car sur le long terme elle met en danger la profession d'animateur et elle est contradictoire avec le diplôme unique de travailleur social.
- M. Geiser évoque la démarche OMNIS pour déterminer la dotation en personnel dans les institutions qui est mise en face dans le canton de Neuchâtel et qui apparaît problématique.
- C. Butscher rend compte des réactions contre le fait que les personnes en emploi doivent passer les épreuves de régulation à l'entrée au bachelors en travail social. J. Coquoz répond en rappelant que la régulation est de la responsabilité du Comité gouvernemental et que le règlement d'admission dans les bachelors de la HES-SO prévoit qu'en cas de régulation, celle-ci s'applique à tous les candidats. Toutefois dans le traitement des dossiers de candidature, et à la demande du précédent Comité stratégique (devenu Comité gouvernemental), il était admis que les candidats ayant effectivement un emploi ne soient écartés qu'en cas de manque avéré d'aptitudes relevé par les tests, dans la mesure où les étudiants en emploi n'occupent pas de place de formation pratique.

8. DIVERS

8.1 Université des professionnel-le-s du travail social sur l'urgence sociale

Le domaine travail social de la HESSO, en collaboration avec l'Université de Lausanne, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), l'ARTIAS et AvenirSocial vont organiser, du 1er au 3 septembre 2014, une «Université d'été des professionne-lle-s romand-e-s du travail social».

Pour lancer cette nouvelle formation, est organisée le jeudi 6 février 2014 entre 16h00 et 19h15 une conférence/débat sur la thématique: «L'urgence dans le travail social». Cette conférence/débat se tiendra à Yverdon-les-Bains (site St-Roch de la HEIG-VD, salle R102) Les inscriptions doivent être envoyées avant le 6 janvier.

Les participants auront la chance de pouvoir entendre une conférence du Dr Xavier Emmanuelli, ancien secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, cofondateur de Médecins sans frontières (MSF) et fondateur du SAMU social de la ville de Paris. Le président du Conseil d'Etat vaudois, M. Pierre-Yves Maillard, fera également une allocution.

9. PROCHAINE SEANCE

En l'absence de divers, le président annonce que la prochaine séance de la Commission Tripartite est fixée :

Jeudi 3 avril 2014 dès 9h15 au Foyer du Servan à Lausanne

ANNEXES :

- Powerpoint sur la Convention de collaboration entre la HETS-GE et l'Hospice général
-